



LA COMMUNICATION NON VIOLENTE

Numéro Harmonie :
52408578

Bloc : Réglementation RH
et pratiques managériales

Module : Réglementation
RH

Niveau : Perfectionnement

Prérequis : Aucun

Public cible : DSP – EDMJ -
DFSPIP – Administrateur
d'État

Organisme : École
Nationale d'Administration
Pénitentiaire (ÉNAP)

Intervenant :
Samuel Turakiewicz
Coop CNV

Date : Du mardi 06 au
jeudi 08 octobre 2026
(09h00 - 17h00*)

Durée : 3 jours (21h)

Clôture des inscriptions :
Le 03/07/26

Modalité : Présentiel

Nombre de places : 12

Lieu : Agen

Adresse : 440 avenue
Michel Serres

Coût : Aucun

Contacts :
Chargée de formation
Solène SABBAG
solene-maelle.sabbag@justice.fr

Référente handicap
Séverine CONCARI
severine.concari@justice.fr

**Horaires indicatifs, pouvant faire
l'objet d'ajustements*

Manager en milieu complexe : l'apport de la Communication Non Violente comme levier d'efficacité et de cohésion en établissement pénitentiaire.

OBJECTIFS :

- > Comprendre les principes fondamentaux et la philosophie de la Communication Non Violente ainsi que leur pertinence dans le contexte pénitentiaire.
- > Repérer et mettre en place ce qui favorise la compréhension mutuelle et la coopération.
- > Apprendre à accueillir les émotions et besoins, les leurs et ceux de leurs interlocuteurs, même en situation tendue, afin d'éviter la réactivité.
- > Acquérir des outils concrets pour communiquer de manière claire, empathique et assertive avec les équipes, les partenaires et les personnes détenues.
- > Développer un management participatif qui allie fermeté et bienveillance.
- > Comprendre les mécanismes du conflit et savoir intervenir pour le désamorcer.
- > Accroître la coopération et la motivation dans son équipe en sachant notamment mettre l'accent sur l'appréciation de ce qui fonctionne.

CONTENU :

- > Jour 1 — Les fondamentaux de la Communication Non Violente
- > Jour 2 — Communication apaisée et écoute empathique
- > Jour 3 — Gestion des conflits et ancrage des pratiques